

À l'occasion des derniers scrutins municipaux, nombre d'habitants ont exprimé le souhait que leur cadre de vie soit préservé de projets immobiliers jugés comme disproportionnés. Les acteurs élus de Toulouse Métropole s'étaient d'ailleurs prononcés en faveur d'une densité modérée, selon une analyse circonstanciée et prospective tenant compte du patrimoine urbain, architectural et paysager, des infrastructures publiques, des commerces et services, des modes de déplacement et de stationnement...

C'est pour concrétiser cette volonté que nous proposons aujourd'hui la mise en œuvre du PLU-H. À travers ce sigle méconnu du grand public se dessine le développement urbain de notre territoire pour de nombreuses années, autour d'idées fortes exposées dans ce document. C'est pourquoi nous invitons l'ensemble des citoyens à participer activement aux réunions publiques.

Cette concertation concernera également l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) qui visera, lui aussi, à préserver notre cadre de vie, notamment en limitant la pollution visuelle aux panneaux d'affichage et enseignes commerciales. Ces questions sont l'affaire de tous. Chacun a son mot à dire, et chacun sera écouté !

Jean-Luc Moudenc
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

QU'EST-CE QU'UN RLPi ?

Le RLPi est un document destiné à adapter localement la réglementation nationale de la publicité, des enseignes et préenseignes afin de protéger le cadre de vie, le patrimoine et les paysages. Il sera mis en application en 2019.

Les objectifs du RLPi pour Toulouse Métropole

- **Préserver** l'attractivité de la Métropole tout en luttant contre la pollution visuelle.
- **Conforter** l'identité métropolitaine et harmoniser la réglementation locale sur l'environnement énergétique de certains dispositifs.
- **Adapter** la réglementation nationale aux caractéristiques du territoire et la renforcer.
- **Intégrer** les exigences environnementales de la loi Grenelle II et réduire la consommation énergétique de certains dispositifs.
- **Associer** les institutionnels, les professionnels et les citoyens à l'élaboration du document.

QU'EST-CE QU'UN PLU-H ?

Le **PLU-H** est un document de planification et d'urbanisme réglementaire qui définit un projet urbain, fixe les grandes orientations d'aménagement et d'habitat du territoire. Il fixe également les règles d'occupation et d'utilisation du sol, notamment les zones où l'on peut construire et celles que l'on souhaite protéger.

Il sera mis en application en 2019.

DEUX PROJETS INÉDITS POUR LA MÉTROPOLE

Pour la première fois, Toulouse Métropole s'engage dans l'élaboration de deux documents d'urbanisme à l'échelle des 37 communes qui composent la Métropole :

- le **PLU-H** (Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat) ;
- le **RLPi** (Règlement Local de Publicité intercommunal).

Ces deux démarches, initiées depuis avril 2015, sont menées en concertation avec les citoyens.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat 2019 Règlement Local de Publicité intercommunal

URBANISME

Réunions publiques du 13 au 29 juin

Bienvenue à tous les avis !



Plus d'infos sur toulouse-metropole.fr



EN SAVOIR PLUS SUR LA CONCERTATION

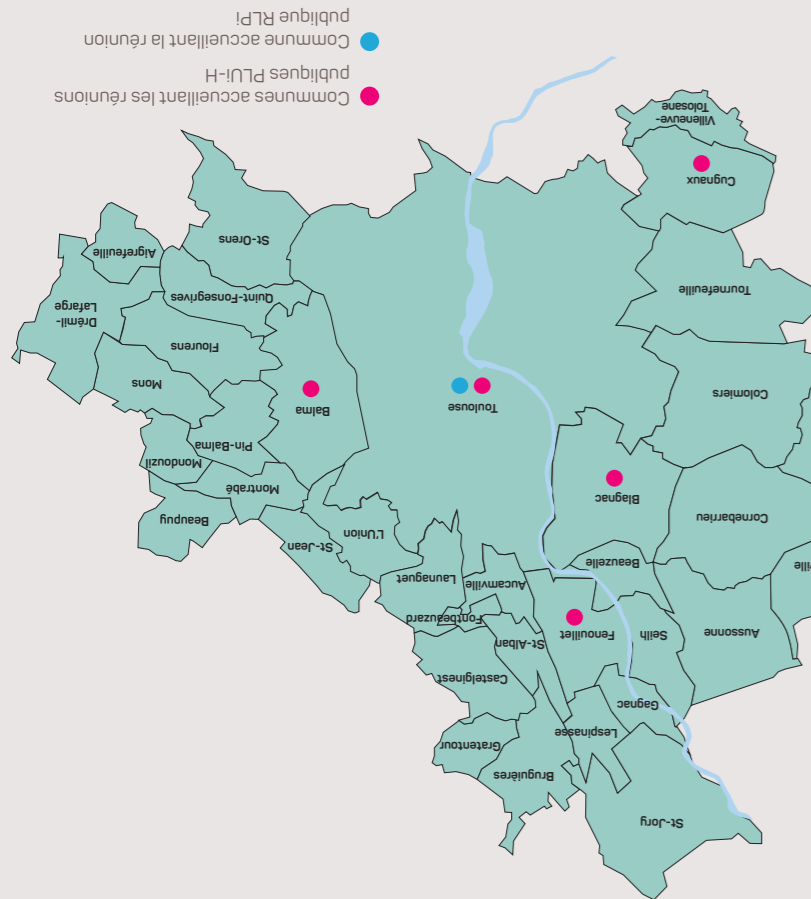
PARTICIPER AUX RÉUNIONS PUBLIQUES

POUR VOUS INFORMER, RENDEZ-VOUS

- sur toulouse-metropole.fr, rubrique Projets. Vous y trouverez tous les documents permettant de prendre connaissance des projets et de leur état d'avancement.
- au siège de Toulouse Métropole, 6, rue René Leduc, à Toulouse (métro ligne A, station Marengo-SNCF)
- dans les 5 Maisons de la Citoyenneté (MDC) et à la mairie de quartier de Lardenne, à Toulouse
- dans les mairies des 36 autres communes de la Métropole.

POUR VOUS EXPRIMER

- Des registres de concertation sont à votre disposition :
 - par voie dématérialisée sur toulouse-metropole.fr, rubrique Projets
 - sur des registres papier, au siège de Toulouse Métropole, dans les MDC et à la mairie de quartier de Lardenne à Toulouse et dans les mairies des 36 autres communes de la Métropole.
- Vous pouvez également adresser un courrier** à l'attention de M. le Président de Toulouse Métropole - 6, rue René Leduc, BP 35821 31505 Toulouse cedex 5 - en précisant en objet " Concertation préalable PLU-H " ou " Concertation préalable RLPi ".



Pour échanger et débattre autour du diagnostic et des enjeux du PLU-H, 5 dates :

○ **Lundi 13 juin à 20h00** - Salle Albert Camus
Place de la République - 31 270 Cugnaux

○ **Mardi 14 juin à 20h00** - Salle de la Grainerie
61 rue Saint-Jean - 31 130 Balma
(métro ligne A, station Balma-Gramont)

○ **Mercredi 15 juin à 19h00** - Salle des fêtes
Rue de l'Église - 31 150 Fenouillet

○ **Mercredi 22 juin à 20h00** - Salle Odysse
4 avenue du Parc - 31 700 Blagnac
(tram ligne T1, arrêt Odysse-Ritour)

○ **Jedi 23 juin à 20h00** - Salle Barcelone
22 allées de Barcelone - 31 000 Toulouse
(métro ligne B, station Compans-Caffarelli)

Pour échanger et débattre autour du diagnostic et des orientations du RLPi, rendez-vous :

○ **Mercredi 29 juin, à 20h30**, Salle Garonne au siège de Toulouse Métropole 6, rue René Leduc - 31500 Toulouse
(métro ligne A, station Marengo-SNCF)

Accueil du public une demi-heure avant le début des réunions.

Ne pas jeter sur la voie publique.

LES PRINCIPAUX ENJEUX DU PLUi-H

DÉMOGRAPHIE



- **8 100** habitants supplémentaires par an en moyenne depuis 20 ans
- **9 400** naissances par an
- Mais de moins en **moins de familles** habitent dans la Métropole



LES ENJEUX

- Se préparer d'ici 2030 à accueillir **140 000** à **150 000** habitants supplémentaires
- **Retenir les familles** sur le territoire

LOGEMENT



- **+ 120 000** logements en 20 ans
- **Des logements peu diversifiés** :
1 nouveau logement sur 2 est un T2 ou T3
- Un total de **66 000 logements sociaux** comptabilisé en 2014



LES ENJEUX

- Développer une offre en logement diversifiée et de qualité : produire **6 500** à **7 500** logements par an, répartis sur le territoire
- Apporter une réponse solidaire à l'exigence de diversité sociale avec un objectif de production de logements sociaux

DÉPLACEMENTS



- **93%** des habitants desservis par les transports en commun
- **3,8 millions** de déplacements quotidiens :
 - voiture : **60%**
 - vélo : **27%**
 - transports en commun : **13%**
- **52%** des déplacements représentent moins de **3 km**



LES ENJEUX

- Prioriser et intensifier l'urbanisation dans les **secteurs bien desservis**
- Favoriser l'alternative à la voiture en renforçant le recours aux **transports en commun** et la création d'**itinéraires piétons** et **cyclables**

URBANISATION



- Plus de **1 000** hectares de terre urbanisés entre 2007 et 2013
- **63%** des espaces urbanisés entre 2010 et 2013 **prélevés sur l'espace agricole**
- **70%** des logements construits sur Toulouse entre 2008 et 2013 sont des projets de **renouvellement urbain et d'intensification**



LES ENJEUX

- **Limiter les constructions** sur l'espace agricole
- Privilégier le développement de la **ville sur elle-même**

ÉCONOMIE



- **1^{ère}** agglomération pour la création d'emplois en France
- **1^{er}** pôle aéronautique et spatial en Europe
- **119** zones d'activités et **7** grands pôles commerciaux
- **346** exploitations agricoles



LES ENJEUX

- Organiser et valoriser les territoires de l'économie pour **mieux accueillir les entreprises** et favoriser l'adaptation des sites existants
- Développer une **agriculture de proximité** au bénéfice des habitants

PROXIMITÉ



- **13 700** petits commerces et services
- **218** crèches et **550** établissements scolaires
- **2 400** équipements sportifs



LES ENJEUX

- S'appuyer sur les **« cœurs de ville »** bien équipés pour accueillir des habitants
- **Protéger les commerces** dans les centres-villes et cœurs de quartier

ENVIRONNEMENT



- Un territoire organisé **autour de la Garonne**
- **34** communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques **Inondation**
- **34%** du territoire occupé par des espaces agricoles, naturels et semi-naturels
- Des températures en hausse : **+1,3°C** entre 1945 et 2007



LES ENJEUX

- Faire du paysage et de la **Trame Verte et Bleue** (sites naturels reliés entre eux pour former un réseau écologique) des éléments fondateurs du projet urbain
- Améliorer la prise en compte de la **santé** et de la **sécurité** dans l'aménagement urbain

